

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20221208-D100-1222-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 9 décembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le premier décembre, s'est rassemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M.
Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	M. Yves GIMAY
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.100/12.22

Objet : Quartier du Toupin
Cession de la parcelle cadastrée BP n°39 au profit de SEMINOR

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 08.12.2022

Délibération n°: D.100/12.22

Objet : Quartier du Toupin
Cession de la parcelle cadastrée BP n°39 au profit de SEMINOR

Monsieur GIMAY indique que dans le cadre de sa politique de cession des logements dont elle est propriétaire, quartier du Toupin à Lillebonne, SEMINOR redécoupe de façon cohérente certaines parcelles. Ce redécoupage permet d'éviter de privatiser des espaces verts afin de les intégrer aux pavillons vendus. La Ville de Lillebonne et SEMINOR se sont ainsi entendues pour échanger, à titre gratuit, plusieurs parcelles de terrains ; opération autorisée par délibération n° D.45/06.21 du conseil municipal du 17 juin 2021.

Or, il apparaît que la parcelle cadastrée BP n°39, d'une surface de 34 m², ne figure pas dans le tableau récapitulatif des échanges établi par le géomètre, ce qui rend impossible la cession, aux locataires occupants, de leur logement situé au n° 33 rue Martin Luther King.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il convient que la Ville de Lillebonne autorise la cession à SEMINOR de la parcelle cadastrée BP n°39, d'une surface de 34 m², afin de permettre la vente de leur logement aux locataires occupants,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la Ville de Lillebonne à céder à SEMINOR, à titre gratuit, la parcelle BP n°39, d'une surface de 34 m², étant précisé que les frais d'acte notarié seront pris en charge par SEMINOR,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR.